EPAGE LARGUE

SOUS-PRÉFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
12 AVR. 2022
À LA SOUS-PRÉFECTURE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 65

Le Vendredi 1er avril 2022 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 18 mars 2022.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 56 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/16/2022

Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,

Le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité,

- D'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 5 000 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2022.
- D'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 657382 du budget 2022

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 12/04/2022

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 11 avril 2022

Le Vice-Président,
Joseph BERBETT

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.